

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-0/02

OBJET : Remplacement d'un Conseiller général pour siéger au Conseil d'administration de l'établissement public social et médico-social départemental "ALIZE".

Cet établissement public départemental vient de faire l'objet d'une restructuration interne et à cette occasion il convient de remplacer un siège d'administrateur.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L.3121-23 ;

VU le décret n° 2005-1260 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux ;

VU la délibération n° 5/02 du Conseil général de Seine-et-Marne portant création de l'établissement public autonome départemental « ALIZE » ;

VU la délibération du Conseil général de Seine-et-Marne n° 0/02 en date du 18 avril 2008 ;

DECIDE

Article 1 : de désigner Madame Lydie AUTREUX, en qualité de titulaire pour représenter le Département au sein du Conseil d'administration de l'établissement public social et médico-social départemental « ALIZE »,

Article 2 : La présente délibération rapporte la délibération n° 0/02 en date du 18 avril 2008 en ce qu'elle désignait Monsieur Jean DEY, pour représenter le Département au sein du Conseil d'administration de l'établissement public social et médico-social départemental « ALIZE ».

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ